

RWANDA: LE MASSACRE DES TUTSI DE 1959-1973

L'abolition de la monarchie au Rwanda a été précédée par une succession d'actions qu'on peut grouper en quatre phases distinctes. La première a été marquée par une campagne subversive exploitant l'appartenance raciale (ethnique). Cette étape a été préparée soigneusement par le biais de la formation d'une élite intellectuelle, endoctrinée à cet effet. Ce groupe qui servit de fer de lance, fit sienne la lecture ethnique des enjeux politiques. Cette orientation néfaste à l'harmonie sociétale visait à affaiblir le pouvoir monarchique. Le groupe de contestataires prit les devants, tandis que les mécènes agissaient activement à l'arrière-scène.

Dans la dissémination de ces idées subversives, la presse écrite joua un rôle déterminant comme outil de propagande. C'est dans ce contexte d'ébullition que sont nées les premières formations politiques. Celles-ci se sont, dès le départ, orientées vers deux camps opposés. Le premier, dominé par le parti UNAR, était monarchiste et prônait un statu quo progressiste et réformé. Pour ce camp, l'entrée du pays dans la modernité devait se faire à travers une monarchie constitutionnelle. Pour

cette mouvance, l'objectif à court terme était le retour à l'indépendance.

Le camp adverse était dominé par le parti MDR. Celui-ci bénéficiait du soutien tacite des Pères Blancs et surtout de Mgr André Perraudin. Cet appui a été déterminant en raison de l'emprise de l'Église sur la masse paysanne. Ce camp ne voulait pas d'indépendance hâtive. Son orientation correspondait à la volonté de l'administration tutélaire belge. Cette complicité poussa les autres indépendantistes africains à qualifier les membres de ce camp de « *pions des colonisateurs* ».

Au tout début, comme en témoigne son thème de campagne, le MDR militait en faveur de la basse classe paysanne¹. Sa cause était de toute apparence inclusive. La dérive raciste qui bouillonnait dans ses rangs finit par dominer. Elle est apparue au grand jour avec l'ajout d'un acronyme discriminatoire. Sa dénomination officielle devint : « MDR-PARMEHUTU ». C'est d'ailleurs sous cette appellation à connotation exclusive que ce parti se fixa sur la scène politique.

La deuxième phase fut l'élimination physique du roi Mutara III Rudahigwa. Sa popularité posait problème. Cette étape connut un obstacle majeur, à savoir la succession inattendue au roi défunt de son

1. Rubanda rugufi : ce terme faisait allusion à la basse classe paysanne, toutes catégories confondues.

frère Jean-Baptiste Ndahindurwa, proclamé roi sous le nom de Kigeli V. Dans un contexte de consternation à l'échelle du pays, où les Belges étaient soupçonnés à tort ou à raison d'avoir commandité la mort du roi Mutara III Ruhahigwa, le gouverneur général du Rwanda-Urundi, Jean-Paul Harroi, n'eut pas d'autre choix : il reconnut le nouveau roi pour se tirer d'affaire. La tension était telle qu'il pouvait y laisser sa vie. Le Conseil royal avait fait de la reconnaissance de Kigeli V une condition² pour procéder à l'inhumation de son frère. À l'enterrement, on invoqua une clause du code ésotérique selon laquelle « le pays ne pouvait jamais être privé d'un roi »³. C'était un dispositif destiné à assurer la pérennité du pouvoir. Mais cet obstacle fut écarté quelque temps après, non sans difficulté, par l'éviction du nouveau monarque.

La première tentative pour l'écarter se fit par une invitation officielle du roi des Belges. Contre toute attente, le nouveau roi déclina l'invitation. Il invoqua l'instabilité qui prévalait dans le pays. Profitant de son premier voyage à l'étranger pour rencontrer le secrétaire général de l'ONU à Léopoldville (au Congo), les Belges l'empêchèrent de retourner au Rwanda. À la grande surprise, le roi Kigeli V déjoua cet obstacle et parvint à retourner au Rwanda. La nouvelle de son retour se répandit comme une traînée de poudre à travers le pays. Les partisans du maintien de la monarchie jubilèrent. L'administration belge l'expulsa à nouveau du pays par la force. Visiblement, la suite des magouilles prévues n'aurait pas abouti s'il avait été là.

2. « *Le roi est mort, vive le roi* » : selon une loi du code ésotérique, on ne pouvait pas inhumer un roi, sans qu'il y en ait un autre.

3. « *Igihugu ntikirara nze* », une formule énonçant la pérennité du pouvoir.

La troisième phase a été la restructuration administrative. On procéda d'abord à l'assassinat des chefs et des sous-chefs qui gouvernaient sous la monarchie. Les survivants n'eurent pas d'autre choix que de chercher refuge à l'extérieur du Rwanda. Ce fut le début de la première vague de Rwandais qui prirent la route de l'exil. Philip Reyntjens fournit quelques détails illustrant ce contexte :

« *La jacquerie de novembre 1959* » n'avait constitué qu'un début de violence à l'encontre des Tutsi (les événements de fin 59 ont fait des centaines de morts), mais ce bilan va s'alourdir progressivement au fil des crises successives. Les premières victimes ont été les chefs et sous-chefs tutsis. Par exemple, des 43 chefs et 549 sous-chefs tutsis en fonction, au début de novembre 1959, respectivement 21 et 314 ont été éliminés physiquement, destitués ou exilés. »⁴

Constatant la vacance des postes abandonnés par les chefs et les sous-chefs, l'administration tutélaire belge procéda au changement de la structure administrative. Les bourgmestres et les conseillers élus remplacèrent les chefs et les sous-chefs en exil. Sans surprise, ces élections furent remportées majoritairement par les membres du MDR- PARMEHUTU qui obtinrent 70,4 % des voix.

La quatrième phase fut marquée la déclaration unilatérale de la suppression de la monarchie. Les nouveaux élus (bourgmestres et conseillers communaux, essentiellement membres du PARMEHUTU) furent convoqués à Gitarama, le 28 janvier 1961. Cette opération fut orchestrée et

4. REYNTJENS, F., *L'Afrique des Grands Lacs en crise*, p. 27.



Tambour traditionnel rwandais, symbole du pouvoir royal.

supervisée par le Colonel Guy Logiest. Il fournit la logistique et assura le transport et la sécurité des participants. Officiellement, cette réunion convoquée par le ministre de l'intérieur J.B. Rwasibo devait porter sur la pacification et le maintien de l'ordre dans le pays. Contre toute attente, ce fut plutôt l'agenda caché qui fut alors étalé au grand jour.

Sous les applaudissements d'une foule partisane, la suppression de Kalinga⁵ fut proclamée. Cet emblème traditionnel du pouvoir monarchique fut remplacé par le drapeau rouge, jaune et vert, exhibé publiquement pour la première fois ce jour-là. On proclama solennellement la

5. Le nom du Tambour qui était l'emblème du pouvoir monarchique.

fin de la monarchie et la naissance d'une république. On procéda ensuite à l'élection d'un président intérimaire. Mbonyumutwa Dominique remporta à 83 % contre Gitera Joseph qui n'en obtint que 15.

Ce coup d'État fut dénoncé par le camp des royalistes, mais aussi par l'ensemble de la communauté internationale. Le Rwanda étant à l'époque sous tutelle, cette opération visait à prendre de court l'ONU en lui imposant un autre agenda, au moment où une délégation venue de New York était en route pour examiner la situation sur terrain. Le stratagème de l'administration belge fonctionna. En tant que puissance administrante, la Belgique reconnut les autorités issues du coup d'État de Gitarama.

Pour valider ou non la création contestée de cette république naissante, un referendum fut organisé sous observation onusienne, le 25 septembre 1961. Bénéficiant largement de l'occupation du terrain, les partisans du coup d'État de Gitarama remportèrent la victoire. La monarchie et le Mwami furent rejetés à 80 % des voix exprimées. Notons que le parti UNAR (pro-monarchie) avait encouragé ses partisans à s'abstenir, soutenant que les conditions d'un choix libre et équitable n'étaient pas réunies. Les monarchistes protestaient ainsi contre la décision des autorités tutélaire belges, de tenir le roi Kigeli V Ndahindurwa à l'écart de tout ce processus décisif pour le pays. L'abstention des partisans de la monarchie lors de cette consultation déterminante fut une erreur politique irrémédiable.

Ce referendum fut suivi par les législatives. Celles-ci furent aussi remportées par le PARMEHUTU avec 77,7 %. Certains royalistes qui participèrent au vote, en dépit de l'appel au boycott de leur parti, obtinrent 16,8 %. Le taux d'abstention fut de 21,8 %. De l'aveu même de Guy Logiest qui orchestra tout, l'UNAR aurait pu gagner une bonne part des votes s'il n'avait pas appelé ses partisans à s'abstenir.

L'assemblée législative élue fut installée le 02 octobre 1961. Dans sa séance du 26 octobre 1961, Grégoire Kayibanda fut élu comme président avec 36 voix sur un total de 44. Dans son premier discours, il énonça les principes qui devraient guider le nouvel État. On y apprend entre autres que «... tous les Banyarwanda sans distinction ont accès aux écoles, mais pourront être fermées ou réquisitionnées les écoles dont le pourcentage de fréquentation ne répondra pas à la répartition ethnique de

la population »⁶. Cet énoncé traduit on ne peut plus clairement la dimension exclusive de la gouvernance du nouveau régime.

Mais sa vraie couleur apparut explicitement quelque temps après. Dans sa séance du 28 janvier 1961, l'assemblée nationale établit qu'elle serait composée exclusivement des seuls membres du MDR-PARMEHUTU et d'APROSOMA (uniquement des Hutu). Cette mesure concrétisa la tournure raciste, érigée en mode de gouvernance politique. Les élus des autres partis, essentiellement des Tutsi, mais aussi quelques Hutu (considérés comme des traîtres), furent écartés avant d'être tués. Les Tutsi du parti RADER qui avaient fait front commun avec le MDR-PARMEHUTU contre la monarchie furent aussi assassinés. Parmi les victimes, membres du Parti UNAR, on peut mentionner son vice-président, Michel Rwagasana, tué le 23 décembre 1963. Pourtant, c'était un Hutu, de surcroît cousin de Grégoire Kayibanda. Son tort était d'avoir adhéré au parti pro-monarchie.

Le long calvaire des Tutsi rwandais

La victoire référendaire remportée par le PARMEHUTU fut acquise dans la violence ciblant les Tutsi. L'historien Lemarchand nous apprend que « depuis le mois d'août jusqu' à la mi-septembre 1961, plus de 150 personnes furent tuées, 3000 maisons brûlées, et 2200 réfugiés recensés dans la région d'Astrida. Les violences se propagèrent dans le territoire de Kibungo, en passant par Nyanza et Kigali ». Cette étendue va du sud à l'est du pays en passant par le centre. Les exactions de cette période suscitérent

6. Rudipress, n° 209, 4 février 1961, p. 3. Cité par Dialogue, n° 198, avril 2012, p. 157.

l'indignation à l'extérieur du Rwanda. Des rapports macabres de cette époque, on apprend que « des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants étaient chassés de leurs communes et parqués comme du bétail dans des vallées marécageuses, et mouraient de faim alors que leurs champs de bananiers se trouvaient non loin de là ».

Selon la commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi, « les troubles se sont produits durant les mois d'août et septembre 1961 et l'exode impressionnant de nouveaux réfugiés s'en est suivi aussitôt après dans les cinq territoires : Astrida, Gitarama, Kigali, Kibuye et Kibungu... ».

C'est dans ces conditions que se déroulèrent les consultations électorales qui entérinèrent le choix de la gouvernance qui allait présider à la destinée du Rwanda. Au sujet de ces élections, pour l'historien Lemarchand, « parler de fraude électorale relève presque de l'euphémisme ». Tout en reconnaissant l'atmosphère inappropriée dans laquelle ces élections se déroulèrent, Marx Dorsinville, représentant onusien (d'origine haïtienne), jugea que « c'était dans l'intérêt supérieur des populations [...] d'accepter le fait de ces élections, pour pouvoir donner à ces peuples la légitimité nécessaire, pour leur accession à l'indépendance »⁷.

Le massacre des Tutsi : une stratégie dissuasive des agressions armées

Eu égard aux circonstances et au climat précédemment décrit, le recours à la lutte armée de la part des Tutsi réfugiés

dans des les pays limitrophes du Rwanda était presque inévitable. Les royalistes partageaient le sentiment d'avoir fait l'objet d'une injustice avalisée par l'ONU. Dans le premier rapport sur la situation au Rwanda, l'expert onusien indiqua qu'on assistait à la naissance « d'une dictature d'un parti à caractère raciste ». Par la même occasion, il exprima ses inquiétudes. Je le cite : « Il est à craindre que les Tutsi estiment maintenant qu'ils n'ont rien à perdre et qu'il ne leur reste d'autre moyen de défense que le recours à la violence, tout espoir de compromis s'étant évanoui. »⁸

Au sein des Rwandais en exil, l'option militaire était populaire, surtout parmi les jeunes. Au lendemain de la création de la république du Rwanda, quelques attaques mal organisées et sans succès furent lancées de l'extérieur. Mais chaque fois qu'une tentative de retour par la force était repoussée, les paysans Tutsi qui n'avaient pas pris le chemin de l'exil en payaient le prix de leur vie.

L'attaque la plus importante à cette époque fut celle lancée au Bugesera, au Sud-Est du Rwanda. Le 21 décembre 1963, une colonne traversa la frontière entre le Rwanda et le Burundi. L'effectif des assaillants varie selon les sources : certaines parlent de 200 assaillants, d'autres en mentionnent 300, d'autres encore n'en comptent pas plus de 80. Essentiellement, ils étaient armés de lances et de flèches. Ils attaquèrent le camp militaire de Gako, alors en construction. Après s'être emparés de quelques armes à feu, ils se dirigèrent vers Nyamata, où il y avait un camp interne de Tutsi, déplacés de leur région en raison de la violence.

7. NATIONS UNIES, *Questions de l'Avenir du Ruanda-Urundi. Rapport de la commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi*, 30 novembre 1961, & 469-470, p. 146.

8. Rapport intérimaire de la commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi, 8 mars 1961, & 183, p. 54.

Les rebelles furent accueillis avec enthousiasme par ces populations privées de leurs biens par les troubles internes. Dans leur avancée vers Kigali, ils furent stoppés par l'intervention de la garde nationale, armée de mortiers et d'armes semi-automatiques, sous le commandement des officiers belges. Leur aventure s'arrêta au pont de Kanzenze sur la rivière Nyabarongo. Beaucoup de ces assaillants y laissèrent leur vie. Les survivants rebroussèrent chemin vers le Burundi.

En réaction à cette attaque, le président prononça un discours musclé devant l'assemblée nationale, dans lequel il révéla qu'il avait envoyé ses ministres dans toutes les préfectures, pour organiser des comités civils d'auto-défense. Ces mots codés dissimulaient un ordre de chasse aux Tutsi. Des autorités envoyées sur terrain, celle qui s'illustra le plus est Pierre Damien Nkezabera, ministre de l'agriculture, envoyé dans sa région natale de Gikongoro, au Sud-ouest du Rwanda. Cette localité était pourtant très éloignée de la région de Bugesera, attaquée par les assaillants « Inyenzi »⁹.

À Gikongoro, la chasse aux Tutsi fut lancée avec frénésie. Les habitants de cette région auraient été victimes de leur traditionnel appui à la monarchie. Une extermination pure et simple de tous les habitants tutsi de la préfecture de Gikongoro eut lieu. C'était le 25 décembre 1963. Les auteurs de ce massacre étaient toute la population hutu, chrétiens et païens, catéchistes

9. Inyenzi : c'était l'acronyme du nom de ce groupe armé des royalistes. Il sera retenu et vulgarisé à l'intérieur du Rwanda sous sa signification littérale : « cancrelat ». Il a été depuis lors utilisé dans la campagne de haine ciblant tous les Tutsi.

et catéchumènes, encadrée par les propagandistes du MDR-PARMEHUTU, avec la bénédiction des autorités. Dans la mission catholique de Cyanika, les victimes [étaient] évaluées à 5000 morts. Dans celle de Kaduha, on en a dénombré 1677. On a signalé aussi 2060 maisons brûlées. Les survivants n'avaient ni où dormir ni de quoi manger, car les assassins avaient saccagé leurs champs de haricots et de bananeraies. Les réserves des missions étant épuisées, il n'y avait pas d'espoir pour eux. Ils ne pouvaient pas fuir, tous les chemins étant barrés.

Le massacre des Tutsi fut rapporté par la presse internationale. *La Tribune de Lausanne* du 12 février 1964 titra : « Véritable génocide au Rwanda ». *Jeune Afrique* du 17 février parla de « l'immense pogrom du Rwanda ». Le nombre de morts varie selon les sources publiées en 1964. *Le Figaro* du 25 au 26 janvier estima que « 7 % de la population rwandaise fut massacré », le *New York Times* du 22 du même mois parla de « 8000 Watutsi tués », tandis que le *Washington Post* du 6 février mentionna « 10 mille tués en quelques semaines ».

Le tableau macabre de cette époque décrit également la méthode de massacre employée contre les Tutsi : « *Tailladés aux jointures des membres et du cou, ils agonisèrent pendant plusieurs jours sur place.* » Le même journal précise que les propagandistes du PARMEHUTU disposaient des fusils, tandis que la masse des tueurs Hutu avait des couteaux et des serpes indigènes. Les familles qui se barricadaient dans leurs maisons étaient brûlées vives. Il est précisé que lors de ce massacre, on n'épargna ni femmes, ni enfants, ni bébés. Les cadavres furent jetés dans les rivières Mwoyo et Rukarara, deux

affluents de la Nyabarongo. À cette époque, le journal *La Croix* du 29 janvier 1964 a avancé le chiffre de 10 mille morts. Les Informations Catholiques Internationales, du 1er mars 1964, parle de 15 mille morts et précise qu'il s'agit du massacre organisé et généralisé des Tutsi par les populations hutus. Naturellement, la version officielle minimise le bilan et parle de 870 morts.

Dans ses émissions du 10 février 1964, Radio Vatican déclara que « depuis le génocide des Juifs par Hitler, un génocide systématique avait lieu au cœur de l'Afrique, des milliers d'hommes mourraient chaque jour, les Batutsi n'avaient pas de presse pour leur défense et, au dire des missionnaires protestants, 150 mille Batutsi [se trouvent] au Burundi et dans les pays voisins avaient un besoin urgent de secours matériels ». Le massacre des Tutsi à cette époque n'était pas le résultat d'une réaction spontanée de la population hutu ; il était téléguidé par les autorités.

C'est dans ce contexte que Grégoire Kayibanda avait prononcé son célèbre discours prémonitoire du génocide des Tutsi, survenu trente ans plus tard. La menace explicite était ainsi formulée : « À supposer par l'impossible que vous veniez à prendre Kigali d'assaut, comment mesurez-vous le chaos dont vous serez les premières victimes ? Vous le dites entre vous. Ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi. »

Pour clôturer ce survol de la page sanglante de l'après-indépendance, rappelons que les coupables de tous ces crimes bénéficièrent « d'une amnistie générale et inconditionnelle »¹⁰ du président Grégoire Kayibanda. Ce décret précisa que « cette

amnistie ne concernait pas les infractions des personnes qui ont lutté contre la *libération des masses opprimées* »¹¹ (sous-entendu, les assaillants Inyenzi capturés sur le champ de bataille).

À partir de l'année 1968, il y eut une accalmie généralisée. La violence envers les Tutsi sera reprise en 1973. Cette fois-là, elle cibra ceux se trouvant dans des établissements secondaires et universitaires. Cette nouvelle vague de persécution des Tutsi avait une justification purement idéologique. Comme l'avait annoncé Grégoire Kayibanda dans son discours inaugural en tant que président de la république, la présence des Tutsi dans les écoles publiques devait se conformer aux proportions statistiquement immuables. Le nombre de Tutsi scolarisés à ce moment enfreignait la règle de leur minorisation impérative. Le droit universel à l'éducation, enchâssé dans les conventions internationales, ne s'appliquait pas pour les Tutsi au Rwanda.

Ainsi, né dans un bain de sang ciblant les Tutsi, le régime du PARMEHUTU de Grégoire Kayibanda se termina de la même manière, une décennie plus tard. Les compagnons de route de la « révolution de 1959 », qui avaient érigé une gouvernance politique basée sur l'appartenance à « l'ethnie majoritaire », furent assassinés par ceux-là même qui partageaient la même conviction politique. Paradoxalement, cette même idéologie qu'ils avaient érigée et exploitée leur survécut. Sa dangerosité étant intacte, le pire était à craindre. C'est l'objet du prochain chapitre. □ J.-C. N.

10. *Journal officiel du Rwanda*, 1963, p. 299.

11. *Idem*.